



# *Information / Règlement braderie été 2024 Comité des fêtes Minihic*

Edition V2 du 20/04/2024

Le comité des fêtes du Minihic-sur-Rance organise sa braderie d'été le 07 Juillet 2024 sur le site du rivage (près du camping et du terrain de foot) en extérieur.

Réservé uniquement aux particuliers et aux professionnels brocanteurs.

Adresse du site : Rue du Mont Rivage, 35870 Le Minihic-sur-Rance, France

Ou pour certains GPS : 10 Rue de l'Abbé Bedel, 35870 Le Minihic-sur-Rance, France

Horaire pour le public de 8 heures à 17 heures 30 Entrée et Parking Gratuits

Buvette, restauration, WC sur place.

Accueil des exposants à partir de 6h du matin et jusqu'à **8h30 maxi**.

Emplacement par multiple de 3m à raison de 10€ les 3 mètres (véhicule inclus)

Pour nous contacter: 06.34.67.12.65 ou par mail: [comite.minihic@gmail.com](mailto:comite.minihic@gmail.com)

Réservation : 2 méthodes : Internet ou Téléphone/mail

Par internet en suivant le lien suivant : <https://www.comite-fetes-minihic.com/braderies>

Par téléphone : 06.34.67.12.65

Après confirmation de la disponibilité, envoyez ou déposer votre règlement avec le bulletin d'inscription à l'adresse suivante :

**Comité des fêtes**, 2 place de l'église 35870 le Minihic sur Rance

Règlement de préférence par chèque au même nom que celui de votre inscription à

l'ordre du : Comité des fêtes du Minihic sur rance. Si nom différent de celui de

l'inscription, merci de préciser au dos du chèque ou en annexe, le nom de la réservation.

La réception de votre règlement valide votre inscription. Confirmation par SMS ou mail.

Une boisson chaude (café, thé) offert à chaque participant dans la limite d'une boisson par emplacement de 3m.

Les emplacements vous seront communiqués à votre arrivée et vous serez assisté pour vous placer.

Les véhicules sont stationnés derrière le stand. Profondeur totale des emplacements (véhicule inclus) = 7m. Un véhicule standard maximum par emplacement de 3m.

Pour des voitures avec remorques ou fourgon, nous vous conseillons 6m minimum pour stationner votre remorque sur l'emplacement sinon vous devrez la stationner en périphérie. Pour les véhicules hors standard (camping-car, camion,...), à préciser impérativement à l'inscription. Entre 8h30 et 17h30, les véhicules ne pourront pas quitter les emplacements.

## Complément d'information

Le site se situe dans une prairie (herbe) : rosée le matin, pas d'ombre. Aucune table et chaise ne sont fournies.

La réservation et le paiement sont obligatoires pour valider l'inscription. Les emplacements sont attribués prioritairement selon la date de règlement.

En cas d'annulation de l'évènement par les organisateurs ou la préfecture (pandémie, catastrophe naturelle, occupation du terrain par les gens du voyage, etc.), l'organisation fera le maximum pour prévenir le plus rapidement possible les personnes inscrites. Les participants seront intégralement remboursés. Si règlement par chèque, le chèque sera détruit et preuve envoyée par MMS). Si règlement par CB via internet, nous recreditons la carte. Pas de remboursement possible en fonction des conditions météorologiques.

L'inscription est définitive et ne donnera lieu à aucun remboursement quelle qu'en soit la raison personnelle.

Les participants (particuliers) s'engagent à ne participer qu'au maximum à deux ventes au déballage par an (législation) et doivent signer l'attestation sur l'honneur annexée au formulaire d'inscription.

L'emplacement doit être laissé propre après la braderie (pas de sac poubelle).

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradations subit par le bradeur ou occasionné par ce dernier.

